



Compte rendu du Conseil Municipal du 17 octobre 2017

Date de convocation : 10 octobre 2017

Présents : Christophe DELEVOYE, Maire, Sylvain MONTALAND, Florent ROCHEDY, Robert ROCHEBLOINE Adjoints, Marc BOISSY, André SEIGNOBOS, Ginette SERPOLLET, Patrice BOGY, Julie SAVARY, Christine CROS, conseillers.

Absent: Christophe CHAREL

Secrétaire de séance : Christine CROS

1- **Compte-rendu du conseil municipal du 25 juillet 2017**

Modification horaire pour l'emploi créé au périscolaire soit 18 H -Approuvé à l'unanimité

2- **Adhésion contrat assurance des risques statutaires**

Le Maire rappelle que la commune a, par délibération du 11 avril 2017, demandé au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Ardèche de négocier un contrat d'assurance statutaire garantissant les frais laissés à sa charge, en vertu de l'application des textes régissant le statut de ses agents, en application de l'article 26 de la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et du Décret n° 86-552 du 14 mars 1986;

Le Centre de Gestion a communiqué à la Commune les résultats la concernant.

Le Conseil, après en avoir délibéré :

Décide d'accepter la proposition suivante :

Durée du contrat : 4 ans (date d'effet 01/01/2018 au 31/12/2021) -Contrat souscrit en capitalisation - Délai de déclaration des sinistres : 120 jours sur l'ensemble des risques -Délai de préavis de résiliation : 4 mois pour l'assuré avant l'échéance annuelle, la résiliation prenant effet le 31 décembre suivant à minuit.

Agents CNRACL.

Risques garantis : Décès, accident du travail/maladie professionnelle, maladie ordinaire, longue maladie/maladie de longue durée, maternité, maladie ordinaire -Conditions taux : 5,50 % -Franchise : 10 jours fermes par arrêt en maladie ordinaire- Indemnités journalières : remboursement des indemnités journalières à 90 %

Agents IRCANTEC

Risques garantis : Accident de service / maladie professionnelle ; Maladies Graves ; Maternité-Paternité-Adoption ; maladie ordinaire -Conditions : taux : 0,80 % - Franchise 10 jours fermes par arrêt en maladie ordinaire

Vote : unanimité

3- **Admission en non-valeur**

Le Conseil municipal à l'unanimité accepte d'admettre en non-valeur :

-le titre N°96-2014 d'un montant de 80 €

-le titre N° 188-2013 d'un montant de 76 €

4- **Déneigement**

Il est décidé de consulter 3 entreprises pour des devis .

5- **Location salle JN Cru** : Florent ROCHEDY et Ginette SERPOLLET sont désignés comme responsables (suppléants si besoin : Marc Boissy, André Seignobos et Julie Savary) pour les locations (clés, état des lieux , etc ..) Les réservations se faisant toujours au secrétariat de la mairie.

6- **Clôture terrasse Mme Garel**

Le conseil est d'accord pour la construction d'une murette pour clôturer sa terrasse selon plan déposé en mairie.

7- **Chiens errants.** Suite aux différents incidents qui se sont produits sur la commune, le Maire informe qu'il va prendre un arrêté interdisant la divagation des chiens et une information sera faite auprès des habitants.

8- **Indemnité Trésorière 2017** : Mr Le Maire informe que Mme JOUVENCEL , Receveur communal, a sollicité l'attribution d'une indemnité de conseil de 287 ,09 € après déduction des cotisations sociales. Après délibération, le conseil municipal refuse de verser cette indemnité qui ne leur semble pas justifiée.

Vote : Pour : 5 (dont voix du Maire) Contre : 5 Abstention : 0

9- **SDEA Modifications des statuts**

Monsieur Le Maire rappelle que la Commune est adhérente au Syndicat Départemental d'Equipement de l'Ardèche (S.D.E.A) depuis 2014.Des modifications ont été apportées à ses statuts :

- Une réduction du nombre de représentants du Département, qui sera désormais limité à la moitié des membres du Comité Syndical et du Bureau Syndical
- La création de deux collèges de représentants des autres adhérents, qui se partageront l'autre moitié de la représentativité au Comité et au Bureau Syndical, à parts égales entre les EPCI (Communautés de communes, Agglomérations, Syndicat Intercommunaux) et les représentants des communes.
- Un changement de dénomination, le S.D.E.A devenant Syndicat de Développement, d'Equipement et d'Aménagement, suite à la mise en place d'une équipe en mesure d'accompagner les collectivités dans leurs démarches de développement territorial.

Le conseil municipal :

- Donne un avis favorable sur les nouveaux statuts du S.D.E.A
- Désigne Mr Florent ROCHEDY, Adjoint, pour représenter la collectivité au sein du S.D.E.A

Vote : à l'unanimité

10- **Divers**

Le Site internet est consultable www.labatiedandaure.fr et devra être mis à jour régulièrement
Point sur les travaux voirie